

SARL Permis Club 94  : 58, rue Jean Jaurès, 94510 LA QUEUE EN BRIE.

 : 97, rue Lucien Brunet, 77340 PONAULT COMBAULT.

Téléphone : 01.56.31.00.55.

Mail : contact@permis-club94.fr

Site Web: <https://www.permis-club94.fr/>

**Mise à disposition de documents par le public et les élèves :**

* Les enjeux de la formation préparatoire à l’examen du permis de conduire (Référenciel pour l’Education à une Mobilité Citoyenne).
* Le déroulement des épreuves du permis de conduire.
* Les conditions pour le passage aux épreuves du permis de conduire.
1. Les enjeux de la formation préparatoire à l’examen du permis de conduire (Référenciel pour l’Education à une Mobilité Citoyenne).

L’automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l’utilisation d’une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L’effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l’éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

Les enjeux de la formation sont de préparer les jeunes conducteurs à prendre le volant en toute sécurité aussi bien pour lui que pour les autres usagers c’est pourquoi l’objectif principal de Permis Club 94 est d’amener tout élève à la réussite de leur examen du permis B, en transmettant à chaque élève la maîtrise des compétences suivantes :

* Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
* Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
* Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
* Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.
1. Le déroulement des épreuves du permis de conduire.

Le déroulement des épreuves du permis de conduire se compose en plusieurs étapes :

Tout d’abord pour l’Epreuve Théorique Générale (E.T.G.) :

Pour la conduite accompagnée l'âge requis est de 15 ans minimum et 17 ans pour une formation traditionnelle au permis B ou à la conduite supervisée.

L'examen est organisé par des organismes privés agrées par L’État, le candidat est soumis à 40 questions et répond sur tablette individuelle certaines questions sont sous forme de vidéo ce qui demande d'être attentif comme en situation de conduite.

C’est l’examen du code qui évalue les connaissances portant sur la réglementation du code de la route (signalisation, priorités, règles de circulation…). Pour sa validation, il faut obtenir un score inférieur ou égal à 5 fautes sur 40. Et ensuite on peut entamer les heures de conduite jusqu’à l’examen du permis B.

Le code est valable 5 ans et permet de se présenter 5 fois à l'épreuve pratique.

Ensuite le jour de l’examen pratique il faut présenter une pièce d’identité valide et sa convocation.

Pendant le déroulement du permis de conduire, un examinateur agréé par la préfecture sera présent dans la voiture, ainsi que votre moniteur d’auto-école.

L’élève sera noté sur 31 points, répartis selon une grille d’évaluation. Il faut obtenir au moins 20 points pour réussir l’épreuve. De plus, ne faut pas commettre d’erreur éliminatoire, comme circuler en sens interdit, griller un feu, franchir la ligne continue etc... Si cela arrivait, peu importe le nombre de points obtenus, l’élève n’aura pas son permis et devra le repasser.

La durée de l’examen est de 30 minutes, l’examinateur évaluera l’élève sur plusieurs critères :

* installation au poste de conduite : l’élève devra effectuer les réglages nécessaires pour être correctement installé(e) au volant.
* test de vue : l’examinateur pourra demander de lire par exemple la plaque d’immatriculation du véhicule devant l’élève ou s’arrêter correctement à un panneau STOP.
* test de conduite : il devra réaliser un parcours d’environ 25 minutes en suivant les directives de l’examinateur, les panneaux du code de la route et faire une conduite autonome de 5 minutes en toute sécurité pour lui ainsi que pour les autres usagers.
* trois questions seront posées juste après la manœuvre : une pour les vérifications intérieures et extérieures, une sur les premiers secours et la dernière sur la sécurité routière. Ces questions peuvent ramener 3 points au total, profitez-en !
* une manœuvre : sur un rangement en bataille arrière ou avant, un créneau ou un demi-tour.

1. Les conditions pour le passage aux épreuves du permis de conduire.
* Le candidat doit avoir l’âge requis pour pouvoir se présenter à l’examen c’est-à-dire 18 ans pour les formations traditionnelles ou 17 ans minimum pour les formations en conduite accompagnée.
* L’élève doit avoir obtenue l’épreuve théorique générale du code de la route.
* Il doit avoir validé les 4 compétences du Référentiel pour l’Education à une Mobilité Citoyenne (REMC)
* Et avoir une pièce d’identité valide ainsi que son permis de conduire si c’est pour une demande d’ajout à un permis existant.

Après avoir passé l’épreuve, l’élève peut consulter le résultat du permis en ligne sous 48 heures, sur le site de la sécurité routière. L’élève doit alors télécharger son Certificat d’Examen du Permis de Conduire (CEPC), sur lequel sera indiqué le détail de ses points et la mention “favorable” ou “défavorable”.

Pour obtenir son permis de conduire définitif il faut se rendre sur le site ANTS, s’identifier et demander la fabrication du titre du permis de conduire.

En attendant de le recevoir en recommandé, une fois le dossier validé, en cas de contrôle par les forces de l’ordre l’élève peut se munir de son Certificat d’Examen du Permis de Conduire comme justificatifs. Ce document n’est valable que pendant 3 mois.

N’oubliez pas que vous êtes en période probatoire pour une durée de 2 ans pour les conduites accompagnées ou 3 ans pour les conduites traditionnelles ou supervisées selon votre formation !